

RÉGION NIÇOISE Le conseil régional a annoncé la prolongation, pour quatre mois, du service de transports à la demande dans la Communauté de communes Alpes d'Azur, censé disparaître au 1^{er} septembre. Mais qui va payer ?

La Région fait marche arrière mais la crise couve toujours

PAR ROMAIN BÉAL / RBEAL@NICEMATIN.FR

C'EST UN SOULAGEMENT pour les habitants de la Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA). La Région a annoncé hier la prolongation, pour quatre mois, du service de transport à la demande qui dessert les 34 communes rurales de cette collectivité, dont le siège est situé à Puget-Théniers. Il était censé disparaître au 1^{er} septembre.

Cette décision intervient après une semaine d'échanges houleux, par communiqués de presse interposés, entre le président du conseil régional Renaud Muselier et celui de la CCAA, qui dirige également le conseil départemental, Charles Ange Ginésy. Une querelle de compétence (qui doit assurer le service ?) entre les deux collectivités, mais aussi un conflit politique entre les deux hommes, le premier étant un proche de l'ancien maire de Nice Christian Estrosi, le second un fidèle de son successeur à la mairie, Éric Ciotti.

Mais sur le fond de l'affaire, tout n'est pas réglé. Loin de là : on ignore encore, ce matin, qui va payer la facture.

« Le service est désormais payé totalement par la communauté de communes »

Dans un communiqué diffusé hier, Renaud Muselier – candidat aux sénatoriales du 27 septembre – se félicite d'avoir « trouvé une solution ». « À l'initiative de la Région Sud, le service de transport à la demande Alpes d'Azur est prolongé pour une durée de quatre mois. Il s'agit ainsi d'assurer la continuité du service et de répondre aux besoins des habitants du territoire », observe la Région.

Mais, si le service est prolongé aux mêmes conditions pour les usagers, « la Région a demandé à la Communauté de communes Alpes d'Azur, autorité responsable des mobilités locales (conformément à l'arrêté préfectoral du 18 juin 2021), d'en assurer le financement et le suivi. [Elle] aura la charge de reconduire le service à l'issue des quatre mois de prolongation », ajoute le communiqué.

En clair : la Région continue de fournir bus et conducteurs puis présente la note à la CCAA.

« Nous avons toujours agi pour défendre les intérêts des habitants. Nous l'avons fait pendant cinq ans en prenant en charge un service de la compétence de la communauté de communes Alpes d'Azur. Nous le faisons à nouveau



Un bus du réseau régional Zou !. PHOTO LUC BOUTRIA

aujourd'hui en proposant une solution rapide qui garantit la continuité du service. Le service est prolongé et désormais payé totalement par la communauté de communes. Cette décision permet à chacun d'assumer pleinement son rôle », précise encore Renaud Muselier.

« Notre intercommunalité n'a pas les moyens financiers pour assumer une telle charge »

La réponse ne s'est pas fait attendre. Quelques heures plus tard, Charles Ange Ginésy dégainait à son tour un communiqué. Saignant. « Aucun accord n'est intervenu », rétorque le patron du Département.

« La mobilisation engagée ces dernières semaines pour préserver le transport à la demande dans nos vallées a porté ses fruits : la Région revient sur sa décision initiale et annonce la prolongation du service pour quatre mois. Je m'en réjouis pour les habitants, la continuité du service ayant toujours été ma priorité, se félicite le président de la CCAA. Le président de la Région annonce aujourd'hui que la CCAA financerait intégralement cette prolongation : ce n'est

absolument pas le cas. Aucun accord n'est intervenu, d'autant que notre intercommunalité n'a pas les moyens financiers pour assumer une telle charge. »

Et d'ajouter : « En droit, la CCAA ne porte en aucun cas la responsabilité de la continuité du service et de son financement. » Bref, la bataille politique entre les deux hommes semble loin d'être terminée.

Les deux bus nocturnes supprimés

LA DÉCISION INITIALE de la Région comprenait également l'arrêt de deux lignes de bus nocturnes interurbaines : la 621 (Nice-Cannes via Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer, Villeneuve-Loubet, Antibes et Vallauris-Golfe-Juan) et la 661 (Grasse-Cannes via Mougins, Mouans-Sartoux et Le Cannet), qui circulaient les vendredis, samedis et veilles de jours fériés. Deux lignes qui, confirme la Région, vivent leurs dernières heures : au 1^{er} septembre, elles seront bel et bien supprimées.